

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

## L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE ONZE MAI

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIEMONT**, légalement convoqué le 6 mai 2017, s'est réuni en séance ordinaire, à Badonviller, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

**Titulaires** : Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur GRELOT, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Madame Anne SIDEL, Monsieur Jean-Marie GOGLIONE, Monsieur Philippe MIOT, Madame Dominique DUEE, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Thierry MEURANT, Madame Danièle VAILLANT, Monsieur Christophe RENARD, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur René ACREMENT, Monsieur Jean-Pierre LATZER, Madame Bernadette ROBARDET, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Régis CHATEL, Madame Véronique SAUFFROY, Monsieur Jean-Paul MARTIN, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Patrick LOUIS-CASTET, Monsieur André THIEBO, Monsieur Daniel SCHLUCK, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Jean-Michel CHRETIEN, Monsieur Paul MARTIN, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Michel BENAD, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Fabrice DUBOIS-POT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Philippe BRICOT, Monsieur Francis PIERRON, Monsieur Claude BOURA, Monsieur Michael THUOT.

**Suppléants en situation délibérante** : Monsieur Bernard MATTON, Monsieur Serge MUNIER, Monsieur Thierry L'HOTE.

### Pouvoirs :

Madame Adeline CAPONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie GOGLIONE  
Monsieur Christian GALLOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Noël JOLE  
Madame Arlette GEHWEILER a donné pouvoir à Madame Michèle PARMENTIER  
Monsieur Pierre MONZEIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe COLIN  
Monsieur Joël MATHIEU a donné pouvoir à Madame Mireille MOUGIN

**Excusés** : Madame Adeline CAPONE, Monsieur Samuel NITTING, Madame Isabelle CHANE, Monsieur Christian GALLOIS, Monsieur Jean-Pierre SIMOUTRE, Madame Arlette GEHWEILER, Monsieur Daniel AMBLARD, Monsieur Michel CESAR, Monsieur Jean-Louis KIPPEURT, Monsieur Pierre MONZEIN, Madame Agnès SESMAT, Monsieur Roland HUMBERT, Monsieur Joel MATHIEU, Madame Josiane TALLOTTE, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Gérard MICHEL.

**Secrétaire de Séance** : Madame SAUFFROY Véronique

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :
<b>71</b>	<b>47</b>	<b>52</b>

### 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Véronique SAUFFROY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2017

Le compte-rendu de la séance du conseil du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

### 3. ZONE D'ACTIVITES DE DOMJEVIN : LANCEMENT DES TRAVAUX

Suite à l'obtention en février dernier de l'arrêté préfectoral autorisant la création de la zone d'activités de Domjevin, il est désormais possible de planifier les travaux d'aménagement. Ceux-ci répondent à différentes contraintes :

- Impossibilité de procéder au défrichage des parcelles en dehors d'une période comprise entre le 15 août et le 15 octobre.
- Nécessité de procéder à des sondages archéologiques avant terrassement des terrains mais après le défrichage.

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

- Nécessité de démarrer le chantier avant la fin du mois de juin sous peine de perdre le bénéfice des subventions obtenues.

Plusieurs axes ont donc été définis :

- Des demandes de prolongation de la durée de validité des subventions ont été déposées auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.
- En l'absence de certitude sur ce premier point, il est impératif de programmer une 1ère tranche de travaux avant fin juin. Afin de respecter les contraintes environnementales liées au dossier Loi sur l'Eau, cette 1ère tranche ne concernera que les réseaux en bordure de voirie départementale. Il ne sera pas engagé de travaux à l'intérieur des parcelles qui seront défrichées après le 15 août.
- La 2ème tranche de travaux débutera après les sondages archéologiques donc en fin d'automne 2017 pour une livraison prévisionnelle de la zone au printemps 2018.

Pour rappel, le budget prévisionnel des travaux s'élevait à 684 300 € HT (subventionnés à 80 %) avec dans un premier temps une voirie provisoire. Les finitions d'un montant de 113 500 € HT (enrobé définitif, bordures, espaces verts.) interviendraient après commercialisation de la zone et installation des entreprises afin d'éviter une dégradation de ces éléments lors des chantiers de construction des entreprises.

⇒ *Après délibération, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à lancer les procédures de passation des marchés relatifs à l'aménagement de la zone d'activités de Domjevin (ZAC de la Vezouze) et à signer ces marchés dans la limite de 685 000 € HT, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.*

## 4. MODIFICATION STATUTAIRE PETR

Le PETR avait modifié ses statuts en début d'année 2017, ce qui avait été validé par les communautés membres. Un des points se rapportait au Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée. Or il s'avère que le PETR ne peut légalement adhérer à un autre syndicat mixte. Par conséquent, il est proposé de retirer de l'objet du PETR la ligne suivante : « Adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine (Syndicat Mixte ouvert) ».

⇒ *Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification statutaire proposée (suppression de la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine).*

## 5. MOBILITE

Odile BEGORRE-MAIRE, directrice du PETR du Pays du Lunévillois, présente l'état d'avancement des travaux sur la mobilité engagés par ce dernier avec l'appui de plusieurs bureaux d'études. Un débat s'engage ensuite sur les différents axes de réflexion présentés. Aucune délibération n'est soumise au vote, ce sujet devant encore être débattu lors de la prochaine réunion du conseil. Un certain nombre de documents et de supports seront transmis aux conseillers communautaires.